

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/002475**
n°de gestion : **1992B00118**
n°SIREN : **384 432 845 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 14/04/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**APPLICATION EN TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE ET MICRO ELECTRONIQUE -
APTEM société à responsabilité limitée**

11 route de la Salle 74960 Cran-gevrier -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27/02/2009 (2
exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

prorogation exceptionnelle de la date de cloture de l'exercice social

Fait à Annecy, le 14/04/2009

APPLICATION EN TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE ET MICRO-ELECTRONIQUE - A.P.T.E.M.

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 11 route de la Salle
74960 CRAN GEVRIER
384 432 845 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf,
Le 27 Février,
A 10 heures,

Les associés de la société APPLICATION EN TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE ET MICRO-ELECTRONIQUE - A.P.T.E.M., société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts égales, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 11 route de la Salle 74960 CRAN GEVRIER, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|---|--------------------|
| ➤ Madame Elisabeth CHALAIN, propriétaire de | 250 parts sociales |
| ➤ Monsieur Gérard SELLA, propriétaire de | 250 parts sociales |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Elisabeth CHALAIN, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Changement exceptionnel de la date de clôture de l'exercice social en cours,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée. EC GS

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer, à titre exceptionnel, la date de clôture de l'exercice social en cours au 30 Juin 2009 au lieu du 31 Mars 2009.

L'exercice en cours sera ainsi prolongé de trois mois et aura une durée exceptionnelle de quinze mois, allant du 1^{er} Avril 2008 au 30 Juin 2009.

Le prochain exercice aura, quant à lui, une durée de neuf mois, commençant à courir le 1^{er} Juillet 2009 pour se terminer le 31 Mars 2010. Les exercices suivants retrouveront une durée de 12 mois allant du 1^{er} Avril au 31 Mars de chaque année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

